



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élus locaux

Question écrite n° 85022

Texte de la question

M. Étienne Mourrut souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur les récentes propositions de l'Association des petites villes de France (l'APVF). Au regard des contraintes rencontrées dans l'exercice de leur mandat, les élus locaux des petites communes ont fait un certain nombre de propositions tendant à clarifier la responsabilité des élus dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, ils souhaiteraient que l'article 432-14 du code pénal visant le délit de « favoritisme » soit modifié afin que seules les malversations délibérées des élus soient sanctionnées. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les suites qu'il entend réserver à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85022

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1142